

# Orientations

## Orientation 2.5 Préserver les fleuves côtiers et les zones humides

Les zones humides et les fleuves côtiers du territoire constituent un réseau de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

[...]

Enfin, la réduction des impacts des activités humaines sur ces milieux est également recherchée.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>2.5.3 Limiter les nuisances liées aux activités humaines (piétinement, surfréquentation, nuisances sonores, pollutions lumineuses, etc.) susceptibles de dégrader les habitats et déranger les espèces sur les zones humides et leurs abords.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui technique et scientifique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte dans le document de planification et dans les projets d'aménagement et de valorisation</li><li>• Sensibilisation/ Communication / Diffusion</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• ANPCEN</li><li>• Gestionnaires de sites</li><li>• CELRL</li><li>• Intercommunalités</li><li>• CG 83</li><li>• ONEMA</li></ul>
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5241

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 09:41